



NOT100024

Sirène d'alarme extérieure auto alimentée

Version 2.0

Fabriquée en FRANCE



SIREX
SIREX-F

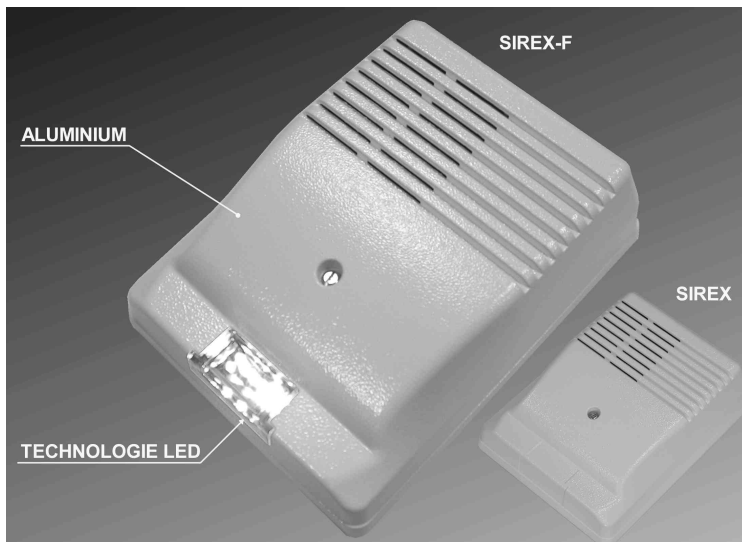


Photo non contractuelle
NISREX_0701 ATLS

SIREX : sirène sans FLASH

SIREX-F : sirène avec FLASH intégré

Notice d'installation

La SIREX et la SIREX-F sont admises aux marques NF et A2P en type 3 conformément aux normes NFC48-265 et NFC48-266 sous les numéros : 3030000490 et 3230000620

Unité de fabrication : N° 122 P2

CNPP Certification (centre national de prévention et de protection):

Route de la Chapelle Réanville – CD64 – BP2265 – 27950 St MARCEL

Tél. 01 53 89 00 40 - Fax. 01 45 63 40 63 - <http://www.cnpp.com>

AFAQ AFNOR Certification :

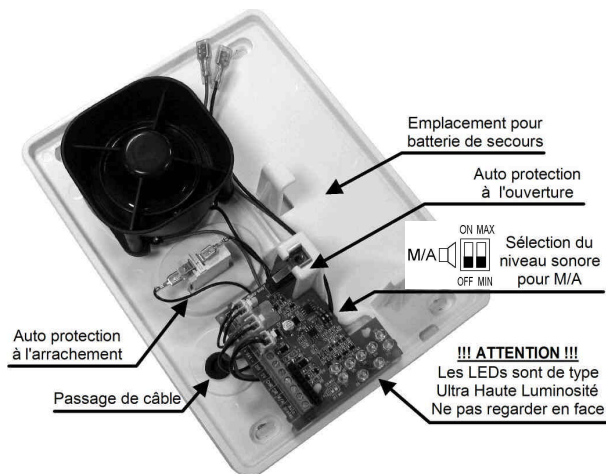
116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 BAGNEUX

Tél. 01 46 11 37 00 – Fax. 01 46 11 37 77 - <http://www.afaq.org>

Conformément à notre politique d'amélioration continue de nos produits, les informations contenues dans cette notice peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. ATLS ne pourra être tenue responsable des erreurs contenues dans ce document, ni des dommages fortuits ou consécutifs ayant trait à la fourniture, la qualité ou l'usage de ce dernier.

Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS
SIREX et ALTEC sont des marques déposées par ATLS

PRESENTATION



Vous venez d'acquérir la sirène extérieure auto alimentée **SIREX** de la gamme **ALTEC** et nous vous en remercions.

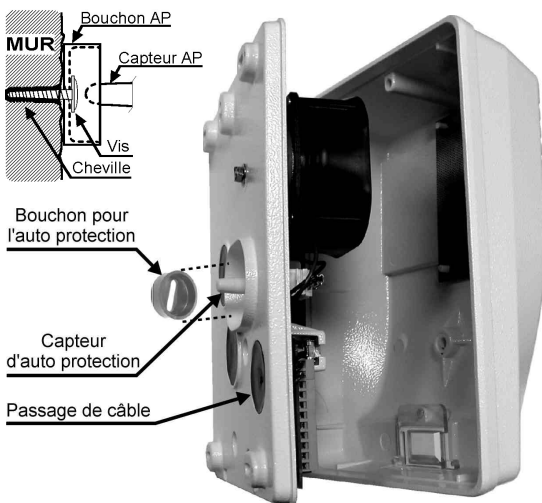
Conçue pour durer, la SIREX se présente dans un boîtier moulé en fonte d'aluminium avec une peinture polyester à l'épreuve du temps.

La **SIREX-F** intègre en plus une alarme lumineuse à technologie LED ultra haute luminosité qui en plus d'une grande résistance aux vibrations et aux températures extrêmes offre une durée de vie nettement supérieure aux solutions traditionnelles.

CONSIGNES DE SECURITE

- Pour la SIREX-F, évitez de regarder en face les LED en fonctionnement.
- Durant les essais, portez un casque de protection auditive ou tenez vous à une distance raisonnable de la SIREX.
- Evitez toute intervention sur la SIREX par temps orageux.
- N'utilisez que le type de batterie indiqué dans le tableau des caractéristiques.

INSTALLATION



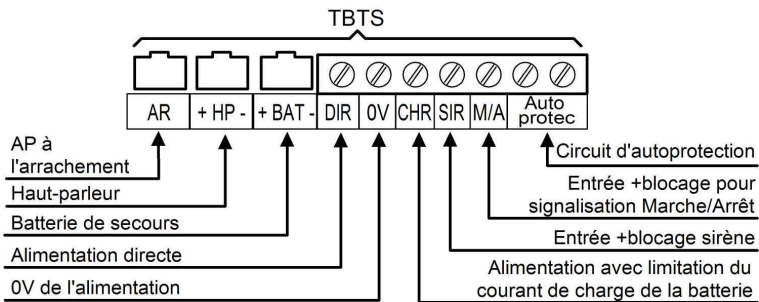
La SIREX se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 2cm de chaque côté. Percez les trous de fixation en suivant le gabarit de perçage, puis fixez en premier la pièce plastique en forme de bouchon sur le mur. Ensuite positionnez le châssis de la SIREX en prenant soin de bien placer le capteur de surveillance d'arrachement à l'intérieur du bouchon plastique. Ce système ne nécessite aucun réglage.

Il est impératif de procéder à des essais et de vérifier le bon fonctionnement de l'alarme sonore, visuelle et de l'autoprotection après l'installation.

Il est vivement recommandé de vérifier périodiquement le bon serrage des connexions ainsi que l'état de la batterie de secours et la remplacer si nécessaire.

CABLAGE

- Avant de câbler l'autoprotection vérifiez que le circuit ne dépasse pas 60VDC/0,1A.
- Le bornier d'alimentation « DIR » peut être utilisé pour fournir le courant nécessaire au fonctionnement de la SIREX même en cas d'absence ou de défaut de la batterie de secours. Dans ce cas, il faut prévoir une source d'alimentation de forte capacité et protégée contre les surintensités pouvant être provoqués par une batterie de secours défectueuse.
- L'alimentation de la SIREX à travers le bornier « CHR » est la méthode recommandée car la batterie de secours bénéficie d'une charge constante avec une limitation de courant à 100mA. En alarme, seule la batterie interne est sollicitée protégeant ainsi efficacement le chargeur de la centrale d'alarme.
- Si l'équipement qui pilote la SIREX n'est pas celui qui fournit alimentation, il faut raccorder la borne « 0V » à cet équipement pour obtenir une référence commune.
- Le blocage ou le réarmement de la SIREX est piloté par une tension de commande positive de 9 à 15V continue sur l'entrée « SIR ».
- La borne « M/A » permet la signalisation de mise EN ou HORS service de l'installation d'alarme par une tension de blocage comprise entre 9 et 15VDC.



Toutes les connexions sont de niveau TBTS (Très basse tension de sécurité) au sens de la norme EN 60950. L'alimentation électrique de la SIREX doit être fournie par une source à puissance limitée.

FONCTIONNEMENT

Une tension positive de 9 à 15V continue sur le bornier « +BL SIR » permet de bloquer ou de réarmer la SIREX. A la disparition de cette tension, la sirène est activée pour 3 minutes. Pour la version SIREX-F, le flash est également activé mais jusqu'au retour de la tension de blocage. A noter que lors de la mise sous tension, la SIREX ne déclenche pas même si la tension de blocage est absente. Il faut tout d'abord armer en appliquant le signal de blocage pendant au moins 1 seconde

La signalisation de mise EN ou HORS service de l'installation d'alarme déclenche une série de bips courts ainsi que le clignotement du flash pour la SIREX-F, lors du basculement de la tension de blocage de 12VDC à un niveau inférieure à 4VDC. Au retour de la tension de blocage, la SIREX

génère une nouvelle série de bips avec clignotement du flash plus longs cette fois pour distinguer les deux états.

ON OFF		MAX MIN	Pas de bips sonores pour Marche/arrêt	
ON OFF		MAX MIN	Signalisation M/A volume FAIBLE	
ON OFF		MAX MIN	Signalisation M/A volume FORT	

Pour cette fonction, La SIREX permet de choisir entre deux niveaux sonore des bips ou même de désactiver les bips sonores et ainsi ne conserver que le clignotement du flash pour la version SIREX-F.

Utiliser un tournevis pour positionner le double interrupteur S2 pour la configuration choisie.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Tension d'alimentation direct : De 9 à 15 VDC		
Tension de charge de la batterie : De 14,0 à 14,5 VDC		
Ondulation résiduelle admissible : 250 mV		
Consommation en veille : 6 mA		
Consommation en alarme : 700 mA (SIREX) / 800 mA (SIREX-F)		
Consommation en alarme lumineuse seulement : 100 mA (SIREX-F)		
Tension de commande « +BL SIR » et « +BL M/A » : De 9 à 15 VDC (0,1mA)		
Tension de déclenchement « +BL SIR » et « +BL M/A » : Inférieure à 4 VDC		
Tension de réarmement « +BL SIR » et « +BL M/A » : Supérieure à 9 VDC		
Niveau sonore à 1m : Supérieure à 90 dB		
Degré de protection : IP 43 IK 08		
Température d'utilisation : -25°C à +70°C		
Type de câble pour le raccordement : Câble 3 paires rigide : Ø >= 0,5mm souple : Ø >= 0,2mm		
Types de batteries de secours :	12V 2.1Ah	YUASA NP2.1-12FR
	12V 2.1Ah	YUCELL Y2.1-12FR
	12V 2.0Ah	POWERSONIC PS 1220 V0
	12V 2.2Ah	ELECKSON BEL120022
	12V 2.3Ah	ACD ST20
12V 2.3Ah SUNLIGHT SP 12-2.1V0		
Poids : 1,7 kg (sans batterie de secours)		
Compatibilité électromagnétique : conforme aux normes NF EN 50130-4 et NF EN 55022		
Sécurité électrique : conforme à la norme EN 60950 éd. Oct. 2000		

MISE AU REBUT DU PRODUIT

Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque vous vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.

Destruction des batteries : la batterie de secours de la SIREX n'est pas fournie par ATLS. Néanmoins, ne jetez pas les batteries usagées dans votre poubelle, il est interdit de les incinérer, de les enfouir ou de les jeter dans les décharges publiques. Débarrassez-vous des batteries conformément aux lois et réglementations en la matière en vigueur. Veuillez contacter les autorités compétentes pour de plus amples informations sur les dispositions mises en place dans votre région pour collecter, recycler et détruire les batteries usagées.

GARANTIE

ATLS assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication. La date de fabrication figurent sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil. La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que les rayures, bris par chute ou choc, ni les dégradations provoquées par un emploi anormal. La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les dégradations causées par les surtensions naturelles ou artificielles. La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée. La garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur. L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. La responsabilité de A.T.L.S. se limite à la réparation des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en oeuvre ou de leur non fonctionnement.